

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année universitaire 2022-2023

Formation Presse culturelle et art de vivre

Tous médias *Niveaux bac +4 / +5*

Etablissement privé libre d'enseignement supérieur fondé en 1899



ESJ Paris
107, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Tel : 01 45 70 73 37
Fax : 09 58 26 08 86

admissions@esj-paris.com

CRITERES DE SELECTION

- Admission au niveau bac +3/+4 validé toutes formations.
- Diplômés d'écoles de journalisme ou de licence d'information et communication
- Journalistes ayant au moins 5 ans d'expérience et relevant de la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience)

Les frais administratifs du traitement de la candidature sont d'un montant de **180 €** - chèque ou virement à l'ordre de l'« Ecole Supérieure de Journalisme » à joindre impérativement avec ce dossier.

Pièces obligatoires à joindre :

- Lettre manuscrite de motivation,
- Les copies des diplômes obtenus (ne pas envoyer les originaux) + relevé de notes,
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité (ou du passeport) en cours de validité,
- 4 timbres à 2,32€ (*tarif lettre prioritaire 100g*) ou 2 « coupon-réponse » de l'Union Postale Universelle pour les résidents étrangers n'ayant pas la possibilité d'acquérir des timbres français).
- 1 justificatif de domicile ou d'hébergement (en France métropolitaine)
- 2 photos format identité récente mentionnant vos nom et prénom au dos
- CV

DELAI DE REPONSE

La réponse de la commission d'admission parviendra **par email**.

Si la réponse est positive, vous serez convoqué à un entretien oral.

Si aucune réponse ne vous parvient au-delà d'un mois, vous pouvez contacter l'administration ESJ.

Pour information, modalités d'inscription si le résultat est positif à l'examen d'entrée :

Les frais de dossier (lors de l'inscription) d'un montant de **300 €** couvrent l'étude et le suivi administratif du dossier de candidature.

Les frais de scolarité

Cursus en 12 mois : d'un montant de **7.280 €** pour un paiement en une seule fois ou **7.620 €** pour un paiement échelonné.

Les étudiants ne résidant pas de manière permanente sur le territoire Français devront régler en une seule fois les frais de scolarité au début de celle-ci.

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans le présent dossier et déclare :

1. déposer ma candidature en **Formation presse culturelle et art de vivre** pour l'année universitaire 2022/2023 ;
2. avoir pris acte des conditions de ladite candidature ;
3. et approuver la note qui suit :

Art 1 : Toute somme versée à l'école reste définitivement acquise en totalité à cette dernière.

Art 2 : **Une fois inscrit** et pendant la scolarité et à quelque moment que ce soit de l'année, aucun remboursement ne sera effectué et la **totalité des frais de scolarité** seront pris en compte.

Art 3 : Il ne pourra être étudié un éventuel remboursement qu'en cas de décès ou d'hospitalisation de longue durée du (de la) candidat(e) ; le certificat y afférent devant parvenir à la direction de l'école par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à le

Signature du (de la) candidat(e)

NOTA :

Les virements doivent être effectués au compte suivant :

IBAN : FR76 3000 3033 8300 0200 4379 514

BIC : SOGEFRPP

Titulaire : ECOLE SUPERIEUR JOURNALISME PARI

Faites noter dans le champ libre le motif du virement : **concours + nom + prénom**.

Joindre la preuve de virement à votre envoi.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de l'« Ecole Supérieure de Journalisme ». La totalité des frais financiers inhérents aux chèques étrangers ou aux virements sont à la charge de l'émetteur.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par la commission. Pour une bonne gestion de votre dossier, celui-ci doit être complet et dûment rempli.

Envoyer le dossier à : **E.S.J. Paris**

Service des inscriptions

107 rue de Tolbiac

75013 PARIS

☎ : 01.45.70.73.37 📠 : 09.58.26.08.86 ✉ : admissions@esj-paris.com